

La loi Rixain n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle organise la mise en place progressive d'une proportion minimale de personnes de chaque sexe au sein des cadres dirigeants et instances dirigeantes des entreprises d'au moins 1000 salariés.

Dans ce cadre, elle fait notamment obligation aux entreprises de publier annuellement les écarts de représentation entre les femmes et les hommes au sein des cadres dirigeants et parmi les membres des instances dirigeantes des entreprises. Notre Caisse régionale agit depuis plusieurs années pour équilibrer la proportion des femmes et hommes.

Ainsi, on peut dénombrer au 31 décembre 2022 :

- 63% de femmes et 37% d'hommes parmi son effectif global
- 51% de femmes et 49% d'hommes parmi son effectif cadre
- 20% de femmes et 80% d'hommes parmi les membres de son Comité de Direction
- 44% de femmes et 56% d'hommes parmi les membres de son Conseil d'Administration
- 26% de femmes et 74% d'hommes parmi les instances dirigeantes